

occupoient alors les deux fermes, difficultés qui ne subsistent plus. Cette permission qu'on pourra leur faire valoir les encouragera à bien faire leur devoir.

L'avantage que l'on trouvera en faisant desherter les terres de la Comporté est trop sensible pour n'y pas porter son attention. J'ay déjà insinué que 8 hommes pendant cinq mois à 20 ou 25 fl par moi[s] feroient bien de l'ouvrage. La ferme de la Malbaye les nourrira, elle a cette année environ 400 minots de bled, c'est à dire presque la moitié plus qu'il ne luy en faut. Comme il faudra bruler le bois les deux premières années ne montreront pas de profit. Mais quand on aura fait les soins la 2<sup>de</sup> ou la 3<sup>e</sup> année on verra la quantité qu'on en aura, et on fera venir des bêtes pour le consommer, supposé que la ferme de la malbaye ne puisse pas fournir assés d'Eleves.

Comme il est arrivé autrefois que les fermiers de la Malbaye et de la Comporté estoient toujours en querelle ayant vne egalle autorité chacun dans sa ferme—on a proposé de rendre le fermier de la Malbaye seul maître des deux fermes. Il fournit à celui de la Comporté ce qu'il a besoin, et il recoit de ses Mains les denrées et bestiaux en marquant le lieu dou ils sortent. depuis ce temps tout est en paix, ainsi je crois qu'il est à propos de maintenir cette supériorité au fermier de la Malbaye, qui repondra seul de ce qu'on luy enverra pour les deux fermes, et de ce quelles produiront par consequent ce sera au dit fermier de la Malbaye que sera confiée l'entreprise qu'on projette sur les terres de la Comporté en luy ordonnant de choisir les plus beaux Cantons et de constituer maître de l'ouvrage le fermier de la Comporté quand il ne pourra s'y trouver: et luy defendre